

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE LAVERNOSE-LACASSE**

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 19

Date de la convocation : 11/07/2022

**OBJET : Fourniture et pose de 16 horloges astronomiques et remplacement de 4 coffrets de commande vétustes en divers secteurs de la commune**

**Numéro : IV-2022/46**

**SEANCE du 11 JUILLET 2022**

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX et le onze juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de LAVERNOSE-LACASSE.

**Présents** : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BONNAC Patrick, LEBLOND Alain, LEROUX Jean-François, GUELIN Carole

**Pouvoirs** : SENTENAC Patrick pouvoir à LEROUX Jean-François, DESPLAS Janine pouvoir à DELSOL Alain, MASCRE Gérard pouvoir à PELLEGRINO Yvette, ZARADER Karine pouvoir à PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Chrystèle pouvoir à GUELIN Carole, FEUILLERAT Patrick pouvoir à LEROUX Jean-François, DE PUYMAURIN Thierry pouvoir à DELSOL Alain, TORRES Sébastien pouvoir à BONNEMAISON Chantal, BASCANS Pascale pouvoir à BONNEMAISON Chantal

**Absents** : DOTTO Christian, LECOMTE Nathalie, PAROLIN Vanessa, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 07/01/2022 concernant la fourniture et pose de 16 horloges astronomiques et remplacement de 4 coffrets de commande vétustes en divers secteurs de la commune – référence : 5 BU 344, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- **Horloges astronomiques** :
  - Dépose de 16 cellules photo électriques ou photorésistance existantes, à remplacer par des horloges astronomiques radio pilotées 2 canaux
  - Commandes concernées : P44 Bellevue, P Canals, P37 Bergès, P10 Créboty, P13 Le Rabé, P14 Les Graves, P17A Groupe Scolaire, P1 Stade, P20 Patte d'Oie, P21 Sarravere, P22 Campariol, P23 Fonds aux Loups, P43a Clos des arpens, P45 les Graves, P47 Sarravere, P49 Pujo, P6 Terrefort, P7 Moulin, PA Les Graves.
  
- **Rénovation de coffrets de commande vétustes** :
  - Dépose des coffrets de commande vétustes à remplacer par des armoires de commande neuves, toutes équipées
  - Coffrets concernés : P10 Créboty, P13 Le Rabé, P6 Terrefort et P7 Moulin.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

▪ TVA (récupérée par le SDEHG)	3 123.00 € TTC
▪ Part SDEHG	7 933.00 € TTC
▪ <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>8 821.00 € TTC</b>
<b>TOTAL</b>	<b>19 877.00 € TTC</b>

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oui l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- D'approuver le projet présenté,
- De couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante, qui sera fonction du taux d'intérêt obtenu lors de la souscription, est estimée à environ 855 € sur la base d'un emprunt de 12 ans à un taux annuel de 2.5 %, l'annuité définitive sollicitée à la commune étant calculée sur la base du taux de l'emprunt réellement souscrit par le SDEHG. Cette contribution sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget communal.

**A la majorité des membres présents et représentés**

**POUR : 19 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME  
A LAVERNOSE LACASSE LE 11/07/2022**

**LE MAIRE,  
Alain DELSOL**



**REÇU EN PREFECTURE**

le 12/07/2022

Application agréée E-legalite.com